



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2019-01

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2019

Sommaire

Service Interacadémique des Examens et Concours

IDF-2018-12-21-021 - ARRETE n°2018-003 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) (4 pages)

Page 3

Service Interacadémique des Examens et Concours

IDF-2018-12-21-021

ARRETE n°2018-003 ADM

portant délégation de la signature administrative du

Directeur

du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

ARRETE n°2018-003 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222- 31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018 nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

ARRETE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC. Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative pour tous actes et décisions dans la limite de leurs compétences à :

Madame Stéphanie MAILLARD, cheffe du département des ressources humaines.

Article 2 :

La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 21 décembre 2018

Le directeur du Service interacadémique des Examens et Concours

Signé

Frédéric MULLER

MAISON DES EXAMENS

Service Interacadémique
des Examens & Concours

Liste des signatures des personnes avant reçu délégation de la signature administrative :

Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale



Madame Magali OUALID, cheffe de la division de l'enseignement général et technologique ;



Madame Pauline MAINDON, cheffe de la division des concours ;



Madame Gaëlle GUIBERT,
cheffe de la division de
l'enseignement professionnel ;



Madame Marie-Cécile SOURZAC, cheffe de la division de l'enseignement supérieur ;



Madame Béatrice RODRIGUEZ, cheffe du département financier ;



Madame Flavie BONDOIS, cheffe du service communication et des relations extérieures ;



Monsieur Alain GUIRAL, chef de la division des systèmes d'information ;



Monsieur Pascal ACHE, chef de la division de la réservation des salles et de la surveillance ;





MAISON DES EXAMENS

Service Interacadémique
des Examens & Concours

Monsieur Patrick HALLAIS, chef du service de la logistique, du patrimoine et de la sécurité ;

Monsieur Denis CLAVEL, chef du service de l'édition et de la reprographie.